



# Réunion d'échanges







# Ordre du jour

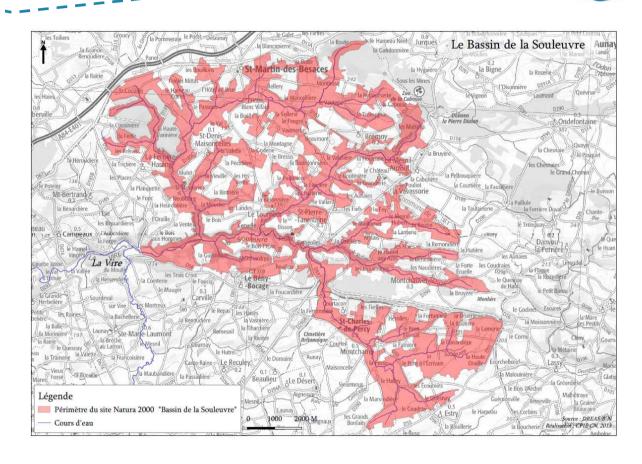




- Rappel du contexte
- La nouvelle programmation 2015-2020
- · Approche proposée
- . Mesures envisagées
- . Questions diverses



## Rappel du contexte



### En France:

Démarche concertée Engagement volontaire



Pour les exploitants agricoles : Engagement possible en MAE

## La programmation précédente

#### PAC 2007-2013

Des mesures à l'échelle de l'exploitation : PHAE

Des mesures territorialisées : MAEt

#### En 2014: Transition

- prorogation des MAE
- > clause de révision

### PAC 2015-2020

Des mesures Système

Des mesures localisées



## La nouvelle programmation 2015-2020





Arrêt de la PHAE et des MAER

Retraits de certains engagements rémunérés

- Socle Herbe
- Limitation de fertilisation



Ajouts de nouveaux engagements rémunérés

- Gestion des zones humides
- Maintien de prairies diversifiées

Réévaluation des montants



## Approche proposée





## Préserver les espèces d'intérêt européen

- Maintenir et améliorer la qualité de l'eau
- Promouvoir une gestion extensive des prairies et des zones humides
- · Préserver le bocage virois

Amélioration du fonctionnement du bassin versant



## Approche proposée

## Approche globale

- MAE Système polyculture-élevage

## Approche thématique

- MAEC Zones humides

## Approche locale:

- Parcelle
- Linéaire

Equivalent aux MAEt



Nouveautés



MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant

## 1) Objectifs

Faire évoluer les exploitations vers une meilleure interaction entre ateliers pour une meilleure autonomie alimentaire,



Favoriser le maintien d'exploitations dans les zones où la polyculture-élevage est menacée.



## MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant

### 2) Qui est concerné?

Les exploitations qui ont une part herbagère comprise entre 55 et 100 % de la SAU et plus de 10 UGB

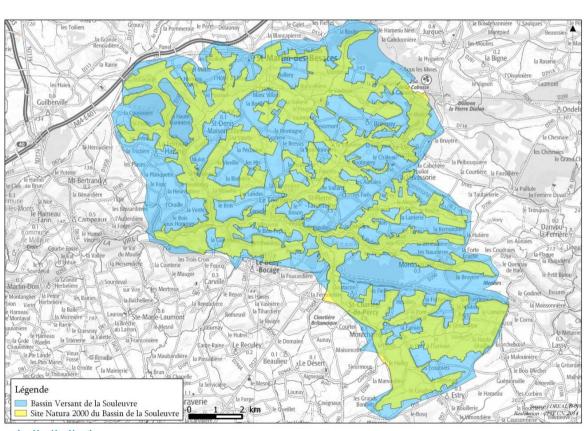
#### Et:

Niveau	Part de Maïs dans la SFP	Part herbagère/SAU
1	< 25 %	> 55 %
2	< 18 %	> 70 %
3	< 12 %	> 75%

Ouverture échelonnée de la mesure



### MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant



### 3) Et sur la Souleuvre?

Les exploitations qui ont au moins 50% de leur SAU dans le bassin versant de la Souleuvre



### MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant

### 4) Mise en œuvre

Interdiction de retournement des prairies Respect d'une part maximale de maïs consommé dans la SFP Respect d'un niveau maximal d'achat de concentrés (ex : 800 kg/UGB bovine)

Respect d'un IFT inférieur à l'IFT de territoire en 5ème année :

- moins 40 % pour l'IFT herbicide
- moins 50% pour l'IFT hors herbicide

Interdiction des régulateurs de croissance

Respect de la balance globale azotée à 50 kg/ha

Appui technique sur la gestion de l'azote sur l'exploitation



Entre 153 et 370 €/ha/an



MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant

5) Des questions?







### MAE Zones humides

### 1) Objectifs

Préserver les milieux humides afin d'agir sur la qualité de l'eau



Maintenir en prairie permanente ces parcelles et les gérer de manière extensive





### MAE Zones humides

### 2) Qui est concerné?

Les exploitations dont une zone humide potentielle est localisée sur un ilot PAC et déclarée en PP



## 3) Et sur la Souleuvre?

Les exploitations non engagées en MAE SPE Et uniquement les parcelles éligibles dans le site Natura 2000



#### MAE Zones humides

### 4) Mise en œuvre

Au moins 80 % des parcelles éligibles doivent être engagées Elaboration d'un plan de gestion simple Choix parmi trois niveaux d'engagement

#### Choix I:

Enregistrement des pratiques
Fertilisation à 30uN
Retard de fauche de 10j
Respect d'un chargement moyen à 1,2 UGB/ha/an

#### Choix 2:

Enregistrement des pratiques
Pas de fertilisation
Retard de fauche de 10j
Respect d'un chargement moyen à 1,4 UGB/ha/an

#### Choix 3:

Enregistrement des pratiques
Pas de fertilisation
Retard de fauche de 10j
Respect d'un chargement moyen à 1,2 UGB/ha/an
Absence de pâturage l'hiver

156 €/ha/an 158 €/ha/an







MAE Zones humides

5) Des questions?







### MAEc localisées

## 1) Objectifs

Maintenir une gestion extensive des prairies Favoriser une conversion de cultures en prairies Aider au maintien des haies



### 2) Qui est concerné?

Les exploitations ayant au moins une parcelle dans le site Natura 2000





### MAEc localisées

### 3) Et sur la Souleuvre?

Les parcelles sur le site Natura 2000 et qui ne sont pas engagées en MAE Zones Humides



### 4) Mise en œuvre

Respect du cahier des charges de chaque mesure Choix en fonction de l'élément engagé



MAEc localisée pour le maintien des prairies : 2 choix??

#### Choix I:

Enregistrement des pratiques Respect d'un chargement moyen à 1,2 UGB/ha/an

56 €/ha/an

### Choix 2:

Enregistrement des pratiques Pas de fertilisation Respect d'un chargement moyen à 1,2 UGB/ha/an

139 €/ha/an





### MAEc localisée pour de la remise en herbe de culture : 2 choix

#### Choix I:

Remise en herbe

Enregistrement des pratiques

Fertilisation limitée à 60-30-60

(NPK)

Respect d'un chargement moyen

à 1,2 UGB/ha/an

186 €/ha/an

#### Choix 2:

Remise en herbe

Enregistrement des pratiques

Pas de fertilisation

Respect d'un chargement moyen

à 1,2 UGB/ha/an

269 €/ha/an



## MAEc localisée pour le maintien des haies:

Même fonctionnement qu'auparavant

I côté : 0,2 €/ml/an

2 côtés : 0,36 €/ml/an





Bassin de la Souleuvre . les l'ALC



5) Des questions?





## **Synthèse**

## Approche globale

 MAE Système polyculture-élevage

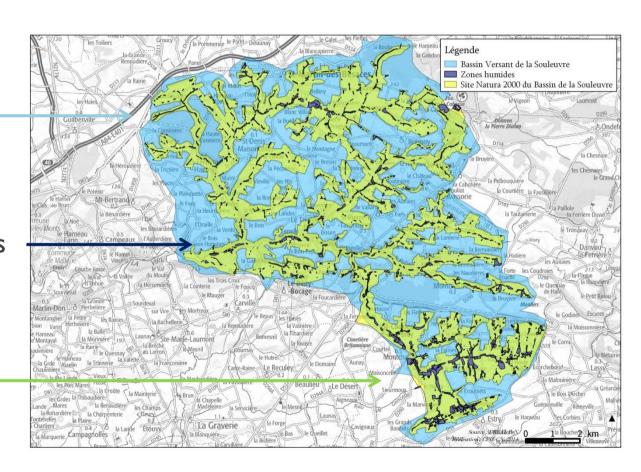
## Approche thématique

- MAEC Zones humides

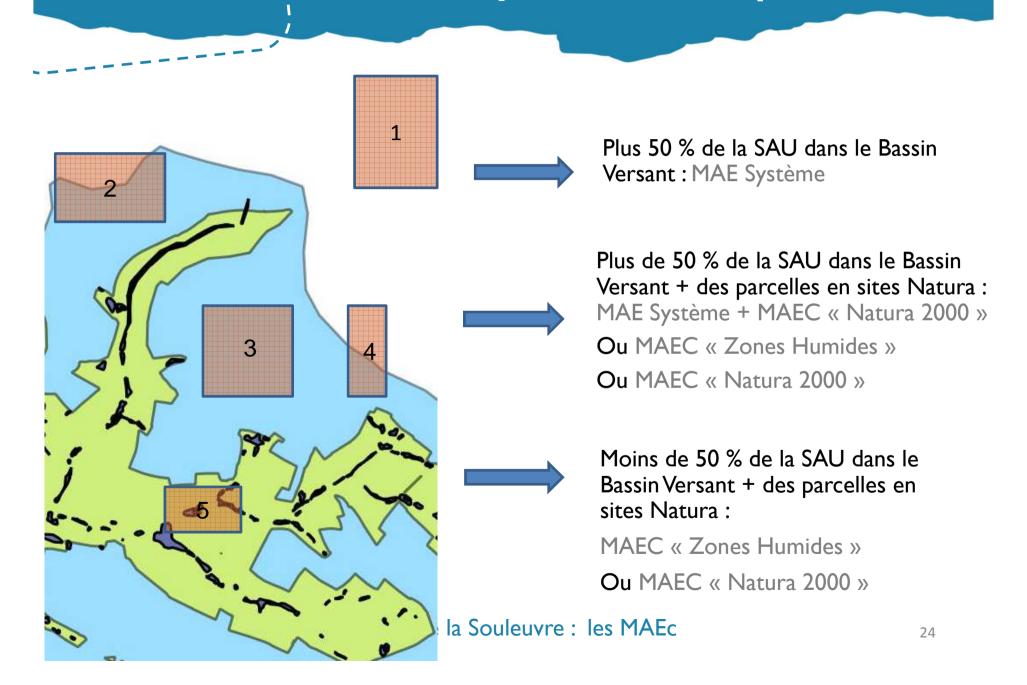
## Approche locale:

- Parcelle
- Linéaire





## Synthèse: exemple



## Remarques générales



Les montants donnés sont indicatifs et vont peut-être évoluer...



**Partenariat** 

Obligation de prendre une MAE « localisée » Impossibilité de prendre une MAE « Zones humides »



#### Pour les MAE localisées :

Nouveautés des MAE Zones Humides Choix différents de la précédente programmation Revenu à la baisse





Bassin de la Souleuvre : les MAEc